

**COMPTE RENDU DE LA 15<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE**  
**DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU**  
**RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**  
**TENUE LE 14 JUIN 2005**  
**SOUS L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**

---

**DISTRIBUTION**

➤ **Conférenciers :**

M<sup>c</sup> Nicole Lemieux  
M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead  
M. Daniel Leclair  
M. Denis Jodoin  
M<sup>me</sup> Teresa Pacheco  
M. François D'Amour (Groupe-conseil Aon inc.)

➤ **Collaborateurs :**

M. Ronald Bourdon (Compagnie Trust CIBC Mellon)  
M. Steve Gilbert (Compagnie Trust CIBC Mellon)

➤ **Membres du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

## TABLE DES MATIÈRES

*Page*

Mot de bienvenue.....	1
Présidente et secrétaire de l'assemblée.....	1
Convocation et quorum.....	1
Rapport de la 14 <sup>e</sup> assemblée des participants et des bénéficiaires tenue le 5 juin 2004 .....	2
Allocution de la présidente de l'assemblée .....	2
Présentation des membres composant le comité de retraite.....	4
Modifications apportées au régime.....	5
Compte rendu de l'administration du régime pour l'année terminée le 31 décembre 2004.....	6
- Rapport du Comité de retraite d'Hydro-Québec .....	6
- Rapport sur le service aux participants.....	6
Message du vice-président exécutif – Finances et chef des services financiers .....	8
Situation financière du régime .....	11
- Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2004.....	11
- États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2004.....	16
- Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003.....	18
Indications portées au registre des déclarations d'intérêts.....	19
Opportunité de désigner des membres représentant les participants et les bénéficiaires au comité de retraite .....	20
Membres votants.....	21
Membres non votants.....	23
Période de questions .....	24
Clôture de l'assemblée.....	27

## **RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**

### **COMPTE RENDU DE LA 15<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC, TENUE AU GRAND SALON A DE L'HÔTEL HYATT REGENCY, À MONTRÉAL, LE SAMEDI 14 JUIN 2005, DE DIX-HUIT HEURES À VINGT ET UNE HEURE TRENTE**

---

#### **MOT DE BIENVENUE**

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et aux bénéficiaires du régime de retraite, M<sup>e</sup> Nicole Lemieux, présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec, déclare que cette 15<sup>e</sup> assemblée a été convoquée pour satisfaire aux dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui stipulent que le comité de retraite doit convoquer chacun des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi que l'employeur à une assemblée annuelle pour les informer sur :

- . les modifications apportées au régime pour l'année 2004
- . l'administration du régime pour l'année 2004
- . la situation financière du régime au 31 décembre 2004
- . les indications portées au registre des déclarations d'intérêts

et procéder, s'il y a lieu, à la désignation d'un membre votant et d'un membre non votant représentant le groupe des participants actifs ainsi que d'un membre votant et d'un membre non votant représentant le groupe des anciens participants, des retraités et des bénéficiaires au comité de retraite.

#### **PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente du comité de retraite donne lecture aux participants et aux bénéficiaires de la résolution HCR-53/2005 adoptée par le comité de retraite le 2 mars 2005, aux termes de laquelle les nominations suivantes sont approuvées en regard de la présente assemblée annuelle, copie de cette résolution étant versée au dossier du présent compte rendu.

- |                         |                 |                  |
|-------------------------|-----------------|------------------|
| - Présidente :          | M <sup>e</sup>  | Nicole Lemieux   |
| - Vice-présidente :     | M <sup>me</sup> | Teresa Pacheco   |
| - Secrétaire :          | M <sup>me</sup> | Johanne Leduc    |
| - Secrétaire adjointe : | M <sup>me</sup> | Ginette Gauthier |

#### **CONVOCATION ET QUORUM**

La présidente de l'assemblée informe les participants qu'aux termes de sa résolution HCR-52/2005 du 2 mars 2005, le comité de retraite a fixé la tenue de la présente assemblée au mardi 14 juin 2005, à 18 h, à l'Hôtel Hyatt Regency, Complexe Desjardins, à Montréal ; un avis de convocation a dûment été transmis le 19 mai 2005 aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi qu'à l'employeur, copies de cette résolution et de cet avis étant versées au dossier du présent compte rendu.

La présidente constate que le quorum fixé, conformément à l'article 6 des *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, à 50 participants actifs, anciens participants, retraités et bénéficiaires, présents à l'assemblée ou représentés par procuration, est atteint, et elle verse au dossier du présent compte rendu le rapport de quorum établi par les représentants de la Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon) :

<b>Participants actifs</b>	En personne	64	
	Par procuration	4 276	<b>4 340</b>
<b>Anciens participants, retraités et bénéficiaires</b>	En personne	80	
	Par procuration	4 510	<b>4 590</b>
<b>TOTAL</b>			<b>8 930</b>

La présidente déclare donc l'assemblée dûment constituée.

#### **RAPPORT DE LA 14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES TENUE LE 5 JUIN 2004**

La présidente rend compte de la 14<sup>e</sup> assemblée tenue le 5 juin 2004 à laquelle ont participé un peu plus de 9 400 participants et bénéficiaires présents en personne ou par procuration. Elle souligne que le compte rendu de cette assemblée a été rendu disponible aux participants par sa diffusion sur le site intranet du Secrétariat de la Société et des filiales et sur le site de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec ainsi que par sa distribution avant le début de cette assemblée.

Ce compte rendu a tenu lieu de rapport que la présidente a transmis au comité de retraite qui lui avait donné mandat de diriger l'assemblée ; ce rapport a été reçu par le comité à sa réunion ordinaire du 6 octobre 2004 (Cf. HCR-179/2004).

De plus, elle souligne que le *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec 2004* a également été distribué aux participants avant le début de cette assemblée. Ce rapport est aussi disponible sur demande au Centre d'appels Retraite et assurances.

#### **ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente rappelle aux participants et aux bénéficiaires que le but de la présente assemblée est de les informer sur l'état du régime de retraite à la fin de l'exercice financier de 2004. Ainsi, tous les rapports et les informations communiqués au cours de la présente assemblée traiteront de la situation administrative et financière dudit régime pour l'année 2004 et non au-delà. De plus, les participants et les bénéficiaires seront invités à décider s'ils souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

Elle précise que, conformément aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, le comité de retraite a adopté l'ordre du jour de la présente assemblée aux termes de ses résolutions HCR-54/2005 du 2 mars 2005 et HCR-94/2005 du 4 mai 2005 ; ces documents étant versés au dossier du présent

compte rendu. Elle invite les participants à se reporter à l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée et souligne qu'une période de questions est prévue à la fin de la réunion pour couvrir l'exercice 2004.

Aussi, elle invite les participants et les bénéficiaires qui auraient des questions personnelles à poser à s'adresser au Centre d'appels Retraite et assurances dont le numéro de téléphone est affiché dans le hall d'entrée. De plus, des représentants de la direction – Administration et conformité sont présents et pourront répondre aux questions. Elle ajoute que les participants et les bénéficiaires pourront également rencontrer des représentants de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec à l'enseigne de l'association, affichée également dans le hall d'entrée.

À ce moment-ci, elle présente les conférenciers qui, à tour de rôle, traiteront des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle :

- M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead            chef – Administration du régime de retraite
- M. Daniel Leclair                    vice-président exécutif – Finances et chef des Services financiers
- M. Denis Jodoin                    directeur principal – Régime de retraite d'Hydro-Québec et chef des placements
- M<sup>me</sup> Teresa Pacheco                directrice – Administration et conformité
- M. François D'Amour                vice-président principal, Groupe-conseil Aon inc., actuaire du régime

La présidente indique qu'elle présentera, quant à elle, la partie relative à l'administration du régime de retraite au nom du comité.

De plus, elle souligne la présence des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Louise Rainville et M. Claude Daoust            vérificateurs externes, Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., représentant les vérificateurs externes du régime
- M. Michel Martinez                directeur – Conditions et relations de travail
- M. François Bédard                chargé d'équipe – Avantages sociaux
- M. Robert Bienvenue              conseiller – Avantages sociaux
- M. Sébastien Lussier                conseiller – Avantages sociaux
- M. Ronald Bourdon                directeur principal, Relations avec la clientèle, Compagnie Trust CIBC Mellon
- M. Steve Gilbert                    directeur de comptes principal, Compagnie Trust CIBC Mellon

Elle précise que M. Ronald Bourdon et M. Steve Gilbert ont collaboré à la préparation et à la tenue de la présente assemblée.

La présidente demande aux participants et aux bénéficiaires s'ils ont des questions à poser sur le déroulement de l'assemblée. Ensuite, elle invite les conférenciers à faire à tour de rôle leur exposé à l'aide de la présentation de diapositives dont des exemplaires ont été rendus disponibles aux participants et bénéficiaires au début de cette assemblée. Des copies de ces diapositives sont également versées au dossier du présent compte rendu.

## **PRÉSENTATION DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ DE RETRAITE**

La présidente indique que le comité l'a désignée comme présidente le 7 avril 1993 et que c'est à ce titre qu'elle présentera les membres du comité et rendra compte aux participants et aux bénéficiaires de l'administration du régime pour l'année 2004.

La présidente fait état de la composition du comité au 31 décembre 2004, telle qu'elle est prévue à l'article 15.5 du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, et présente aux participants et aux bénéficiaires les membres du comité en fonction à cette date, soit 18 membres, dont elle-même, à savoir :

### **Membres nommés par Hydro-Québec**

- Représentant Hydro-Québec

Nicole Lemieux  
Denis Charlebois  
Gilles Fortier  
Ginette Gauthier

Richard Lagrange  
Pierre Leduc  
Serge Mallette  
Teresa Pacheco

### **Membre externe**

Gordon Black  
(Ville de Montréal)

### **Membres élus lors de l'élection triennale**

(mandat de 3 ans)

- Représentant les employés syndiqués

Guy Bureau  
André Lanoue  
Jean-Claude Roy

- Représentant les employés non syndiqués

Lucie Bazinet

- Représentant les anciens participants et les retraités

Roger Labrie

### **Membres votants élus à l'assemblée annuelle**

(mandat de 1 an)

- Représentant les participants actifs

Daniel Jean

- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires

Raymond Trudel

### **Membres non votants élus à l'assemblée annuelle**

(mandat de 1 an)

- Représentant les participants actifs Christiane Désormeaux
  
- Représentant les anciens participants,  
les retraités et les bénéficiaires Lucienne Jetté

La présidente invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed à faire sa présentation.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME**

M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed présente pour une troisième année consécutive les différentes modifications apportées au règlement du Régime de retraite d'Hydro-Québec au cours de l'année 2004. Elle rappelle que le *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les principales modifications pour l'ensemble des participants sont essentiellement les suivantes :

- Le maintien des bénéfices temporaires accordés en 1999 pour la période 2004-2008, comprenant entre autres :
  - . La rente de raccordement de 0,2 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec des cinq dernières années avant la retraite, le départ ou le décès payable jusqu'à 65 ans ;
  - . Les rachats courants de périodes de non-participation – congé à traitement différé, congé sans solde, etc.
  
- L'ajout de la possibilité de transférer la valeur de rente au moment de la cessation de service, même si le participant est âgé de 55 ou plus ;
  
- L'ajout de la notion d'union civile.

M<sup>me</sup> Lockheed précise que les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux participants visés et elle réfère les participants à la définition d'un *participant visé* à même le règlement numéro 707 du régime à l'article 1.30 A).

- Le retour progressif aux règles permanentes quant au droit à la rente sans réduction
  - . Pour 2004 : règle 81, sans minimum d'âge
  - . Pour 2005 : règle 82, sans minimum d'âge
  - . Pour 2006 : règle 83, sans minimum d'âge
  - . Pour 2007 : règle 84, sans minimum d'âge
  - . Pour 2008 : règle 85, sans minimum d'âge
  
- Peu importe la date de la retraite, l'employé conserve toujours son privilège acquis relatif à sa retraite sans réduction de rente ;
  
- Ajout d'une rente de raccordement additionnelle de 0,2 % du maximum des gains admissibles au Régime des rentes du Québec des cinq dernières années avant la retraite, le départ ou le décès payable jusqu'à 60 ans (calculée sur les années avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;

- Le régime absorbe la moitié de la réduction relative à la rente à 60 % et à la garantie 10 ans (pour les participants actifs qui prendront leur retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2008) ;
- Finalisation du *Programme temporaire de rachat des périodes de non-participation*, pour tous les participants actifs au régime le 28 mai 2003 et ayant choisi de racheter des périodes de non-participation, en vertu de la première phase de ce programme, soit la phase 2000-2001. La deuxième phase du programme a été réalisée en 2004, et elle sera plus amplement expliquée dans la présentation du Rapport sur les services aux participants.

Son exposé étant terminé, la présidente remercie M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed.

## **COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION DU RÉGIME POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2004**

### **Rapport du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

La présidente fait état des décisions prises par le comité de retraite au cours des 12 réunions ordinaires de 2004 ; les membres du comité ont ainsi voté 860 rentes pour des retraités, des conjoints ou des rentes aux enfants et effectué 653 révisions de rentes, 7 remboursements de cotisations et 197 transferts ou remboursements de valeurs de rentes.

Elle complète son exposé en mentionnant qu'au 31 décembre 2004, le régime comptait 22 512 participants actifs, 8 630 retraités, 2 629 bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants et 726 bénéficiaires de rentes différées (anciens participants). Elle précise que, parmi les retraités et les bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants, 3 086 recevaient aussi des prestations de la Partie II du régime (mesures de revalorisation à la charge d'Hydro-Québec) et que 599 recevaient des prestations de la Partie III du régime (quatre anciens régimes filiales).

Son exposé étant terminé, la présidente invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed à traiter du service aux participants.

### **Rapport sur le service aux participants**

M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed rappelle tout d'abord que le service aux participants est réalisé par une équipe composée de onze conseillers d'expérience. Cette expérience a été acquise dans l'administration de régimes de retraite, soit à l'intérieur d'Hydro-Québec ou dans d'autres régimes.

M<sup>me</sup> Lockheed profite de l'occasion pour présenter quelques-uns des membres de l'équipe Administration du régime de retraite présents à l'assemblée dans le but de répondre aux questions des participants, le cas échéant :

- M<sup>me</sup> Chantal Normandin
- M<sup>me</sup> Ghislaine Blanchet
- M<sup>me</sup> Manon Brunelle
- M<sup>me</sup> Chantal Brisebois
- M<sup>me</sup> Caroline Chicoine

Elle rappelle également que l'équipe Administration du régime de retraite travaille en étroite collaboration avec le personnel du Centre d'appels Retraite et assurances (CARA), du groupe – Ressources humaines et services partagés, dirigé par M<sup>me</sup> Lucie Bazinet.

M<sup>me</sup> Lockheed explique les principaux dossiers qui ont retenu l'attention au cours de l'année 2004, relatifs à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 des dispositions du nouveau *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec*, soit :

- Le calcul de la rente pour un nombre important de départs à la retraite, quelque 630 cas, soit près du double des départs enregistrés en 2003 ;
- La rédaction et la diffusion à tous les participants et bénéficiaires d'un nouveau sommaire ;
- La réalisation de la deuxième phase du programme temporaire de rachat ;
- L'amélioration de la plateforme technologique utilisé dans le calcul des prestations.

Elle présente quelques statistiques à l'égard du programme temporaire de rachat, à savoir qu'il y a :

- 10 389 participants admissibles ;
- 8 827 participants qui ont accepté leur proposition de rachat ;
- 6 422 années rachetées, représentant en moyenne, par participant et par type de rachat, 0,68 année de temporariat et 0,15 année pour les autres types d'absences ;

M<sup>me</sup> Lockheed rappelle les périodes admissibles en vertu de ce programme :

- Le temporariat (maximum 1.12 année)
- Les autres absences (maximum total de 2 années).

Elle résume également les impacts moyens de ce programme, à savoir :

- Le devancement de la date de la retraite facultative de 0,534 année par participant ;
- L'augmentation de la rente de plus de 900 \$, de la retraite à 65 ans, et de 670 \$ à compter de la date de la retraite normale.

Enfin, elle explique la répartition des modalités de paiement du programme temporaire de rachat et précise que près de 47 % des participants ont décidé d'étaler leur paiement sur plusieurs années. Ces rachats seront gérés au cours des 5 prochaines années.

M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed rappelle que l'équipe Administration du régime de retraite assure l'application du régime et la réalisation des obligations découlant de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il s'agit principalement du calcul des prestations, de la préparation des relevés annuels des participants actifs et retraités, des rachats et modifications aux rachats, de l'indexation annuelle des rentes, du calcul des facteurs d'équivalence et, en collaboration avec le personnel de CARA, des communications avec les participants.

Les principales statistiques présentées témoignent de l'importance des volumes traités. Ces volumes sont directement reliés à l'ampleur de la caisse et au nombre des participants. L'on relève :

- 10 900 appels reçus au centre d'appels concernant la retraite et 4 200 appels dans le cadre du programme temporaire de rachat ;
- 158 nouveaux rachats (excluant le programme temporaire de rachat), 451 modifications aux engagements de rachats existants et 3 844 lettres aux fins de déductions fiscales ;
- 1 700 calculs approuvés par le comité de retraite dont 620 révisions de rentes et de valeurs de rente ;
- 21 350 relevés annuels expédiés aux participants actifs et 8 110 aux retraités ;
- 23 300 calculs effectués aux fins de la production des feuillets fiscaux (pour les employés qui ont été actifs en 2004) et 17 500 calculs d'indexation effectués annuellement à l'intention des retraités et bénéficiaires.

M<sup>me</sup> Lockheed souligne que l'évolution démographique des prochaines années devrait continuer à faire croître ces volumes de façon sensible. Près de 60 % des participants actifs sont âgés de plus de 45 ans et environ 40 % des retraités sont âgés de moins de 65 ans. Elle souligne également que plus de 2 100 participants actifs avaient droit à une rente non réduite, à la fin 2004. Compte tenu de ce qui précède, le nombre de départs à la retraite prévu pour les prochaines années est de l'ordre de 500 à 700 par année.

En terminant, M<sup>me</sup> Lockheed souligne que le taux d'intérêt crédité sur les cotisations pour l'année 2004 est de 11,94 % alors que le taux d'intérêt pour l'année 2003 était de 12,48 %. De plus, le taux d'indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier de chacune des années 2003, 2004 et 2005 a été respectivement de 1,6 %, 2 % et 1,7 %.

L'exposé de M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed étant terminé, la présidente la remercie et invite donc M. Daniel Leclair à faire sa présentation.

## **MESSAGE DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF – FINANCES ET CHEF DES SERVICES FINANCIERS**

M. Daniel Leclair souligne tout d'abord qu'il est heureux de constater qu'il y a une plus grande participation des employés et des retraités cette année que dans les années passées. Il souhaite la bienvenue aux participants et il les incite à prendre connaissance du *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec* pour l'année 2004 distribué avant le début de la présente assemblée.

M. Leclair indique que sa présentation portera sur deux sujets importants pour la gestion du régime, soit la gouvernance du régime de retraite et le financement du régime.

### ***Gouvernance du régime***

D'abord, il rappelle la structure de gouvernance du régime de retraite à Hydro-Québec. Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est chapeauté par deux instances supérieures : le Conseil d'administration d'Hydro-Québec qui est responsable, à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, de la gestion de l'actif de la caisse et du financement du régime et le Comité de retraite d'Hydro-Québec qui agit également à titre de fiduciaire et qui est responsable de l'administration du régime et de la communication avec les participants.

Cette structure de gouvernance découle de la *Loi sur Hydro-Québec* qui a confié à Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, la gestion des actifs de la caisse de retraite et a confié au Comité de retraite d'Hydro-Québec l'administration du régime.

Les opérations qui découlent des quatre volets suivants : la gestion de l'actif, le financement du régime, l'administration du régime et la communication avec les participants font partie des activités de la direction principale – Régime de retraite, dirigée par M. Denis Jodoin. En 2003, l'ensemble de ces activités de nature fiduciaire ont été regroupées sous la responsabilité du groupe – Finances.

En 2004, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue et pour s'assurer d'appliquer les meilleures pratiques à l'égard de la gestion de la caisse de retraite et de l'administration du régime, le groupe – Finances a retenu les services d'une firme de consultation externe, la société-conseil Mercer, afin de faire évaluer les façons de faire à l'égard de l'ensemble des activités sous leur responsabilité. Le but du mandat était d'obtenir, à partir d'une étude comparative, une opinion d'expert indépendant quant au respect des exigences légales et aux pratiques du marché.

M. Leclair souligne que globalement, l'évaluation que fait Mercer des pratiques opérationnelles d'Hydro-Québec est excellente. En résumé, les conclusions du rapport révèlent que les façons de faire d'Hydro-Québec assurent non seulement le respect des exigences légales et une gestion adéquate du régime mais, dans les faits, sont les reflets des meilleures pratiques et même dans certains cas, excèdent ces meilleures pratiques.

À titre d'exemple, sur le plan de la communication, Mercer conclut qu'Hydro-Québec se démarque nettement dans le domaine de la transparence des renseignements financiers liés au régime par l'entremise des présentations détaillées qui sont faites à l'assemblée annuelle et par le rapport annuel complet. Il semble que, règle générale, les gestionnaires des autres régimes mettent moins d'effort qu'Hydro-Québec dans la communication avec les participants.

Toujours dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du régime, M. Leclair souligne que la composition du Comité de placement a été revue en 2004. Le Comité de placement est un comité consultatif qui conseille le groupe – Finances sur les questions de gestion de la caisse. M. Leclair préside ce comité, qui est composé de quatre autres membres, dont deux d'Hydro-Québec : M. Maurice Charlebois, vice-président exécutif – Ressources humaines et services partagés, et M. Paul Robillard, trésorier de la société, et deux membres indépendants de l'externe, experts dans le domaine des placements : M. Richard Guay, premier vice-président, Gestion du risque et gestion des comptes des déposants à la Caisse de dépôt et placement du Québec, et M. Gérard Guilbault, président et chef de l'exploitation chez Desjardins Gestion d'actifs.

M. Leclair précise que l'arrivée de ces experts chevronnés, reconnus dans le monde du placement, est très enrichissante. Ils apportent un bagage différent, ils font bénéficier le comité de leurs expériences variées, ce qui améliore la réflexion et aide à prendre des décisions plus éclairées.

En terminant sur la gouvernance du régime, M. Leclair souligne qu'au début de l'année 2004, la composition du Comité de gestion financière du régime de retraite a été modifiée. Ce comité du Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé des membres suivants :

- M. Louis Lagassé, président du comité
- M. André Bourbeau, président du Conseil d'administration en 2004
- M. André Caillé, président du Conseil d'administration depuis avril 2005 ainsi qu'à titre de président-directeur général en 2004
- M. Thierry Vandal, président-directeur général depuis avril 2005
- M. Joseph Benarrosh

- M. Michel Plessis-Bélair

M. Leclair précise que les administrateurs, membres de ce comité, ont une bonne expérience en finances et en placements. Leur expertise dans le domaine enrichit le comité et va dans le sens d'améliorer la gouvernance supérieure du régime.

### ***Financement des régimes de retraite à prestations déterminées***

M. Leclair informe les participants que la situation financière des régimes de retraite s'est grandement détériorée au cours des dernières années. La baisse des taux d'intérêt faisant augmenter la valeur du passif et les rendements négatifs des marchés boursiers en 2001 et 2002 expliquent cette détérioration. Malgré de bons rendements sur les marchés boursiers en 2003 et 2004, la situation financière des régimes demeure précaire en raison, notamment de la baisse continue des taux d'intérêt. Selon un sondage effectué par le Groupe-conseil Aon, environ 80 % des régimes de retraite au Canada montraient un déficit marchand au 31 décembre 2004.

Toutefois, la situation financière du Régime de retraite d'Hydro-Québec est bonne par rapport à plusieurs autres régimes au Canada. Cependant, comme pour tous les autres régimes, la situation financière du Régime de retraite d'Hydro-Québec s'est également détériorée au cours des dernières années. C'est d'ailleurs ce qui explique le retour aux cotisations au début de l'année 2004.

M. Leclair souligne que, pour les prochaines années, le financement du régime de retraite demeure un défi de taille à relever. Les régimes de retraite coûtent de plus en plus cher, les gens prennent leur retraite tôt (55 ans) et les gens vivent de plus en plus vieux. De plus, la baisse des taux d'intérêt des dernières années, qui est un élément imprévisible, est venue gonfler de façon importante la valeur des engagements des régimes de retraite.

En 2005, les employés d'Hydro-Québec cotisent 2 % de leur salaire et Hydro-Québec 3,6 % pour un total de 5,6 %, laissant un important écart par rapport au coût du régime qui est de l'ordre de 20 %. Cet écart est financé par le surplus de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. En l'absence de surplus, pour assurer l'équilibre du financement, il faut que les cotisations et les rendements de la caisse couvrent la totalité des coûts. En 2009, lorsque les cotisations maximales régulières auront été atteintes, les cotisations totales versées dans le régime demeureront inférieures au coût. Pour assurer l'équilibre financier, il faudrait alors que la caisse de retraite livre des rendements annuels sur l'actif d'environ 8 %. Compte tenu du contexte économique actuel et de l'évaluation de l'environnement financier des prochaines années, il semble pour l'instant que l'atteinte d'un tel rendement sera difficile.

À cet effet, M. Leclair souligne que la direction – Gestion financière du régime explore différents changements pouvant être apportés au portefeuille de référence pour contribuer à l'équilibre financier du régime. Ces travaux nécessitent un difficile équilibre entre le rendement attendu et les risques qu'Hydro-Québec est prête à prendre. La recherche de rendement élevé pour financer le régime entraîne des risques. Il y a une limite aux risques que peuvent prendre les fiduciaires d'un régime de retraite. Ils doivent agir avec prudence dans l'intérêt des participants afin d'assurer la sécurité des prestations promises et de permettre une viabilité à long terme des régimes de retraite, et ce, à des coûts que peuvent supporter les participants et les employeurs.

En résumé, les défis d'équilibre financier des régimes de retraite à prestations déterminées sont importants, ils continueront de faire la manchette dans l'avenir. M. Leclair assure aux participants, comme par le passé, qu'Hydro-Québec déploie tous les efforts nécessaires pour relever ces défis.

M. Leclair termine en remerciant les participants de leur présence et tous ceux et celles qui travaillent à la gestion de la caisse de retraite et à l'administration du régime pour leur excellent travail, les résultats passés en témoignent.

Son exposé étant terminé, la présidente remercie M. Daniel Leclair et rappelle aux participants et aux bénéficiaires que l'administration du régime est confiée au comité de retraite et que la gestion de la caisse est confiée à Hydro-Québec, à titre de fiduciaire. C'est donc au titre de représentants d'Hydro-Québec, fiduciaire de la caisse de retraite, que les prochains conférenciers interviendront. M. Denis Jodoin traitera de la gestion de la caisse, M<sup>me</sup> Teresa Pacheco parlera des états financiers du régime et M. François D'Amour discutera de l'évaluation actuarielle.

## **SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME**

### **Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2004**

M. Denis Jodoin informe les participants qu'il commencera sa présentation en faisant le point sur le portefeuille de référence de la caisse. Il discutera par la suite de la performance des marchés financiers et des résultats de gestion de la caisse pour l'année 2004. Il déclare que, cette année, il s'attardera davantage sur le portefeuille immobilier dont la contribution en ce qui concerne le rendement total de la caisse et de la valeur ajoutée a été importante au cours des dernières années. Il abordera également le suivi du risque de la caisse de retraite. En terminant, il montrera l'évolution des frais de gestion et d'administration du régime.

M. Jodoin commence son exposé en présentant l'équipe de direction de la gestion du Régime de retraite d'Hydro-Québec, laquelle relève du groupe – Finances.

#### ***Direction principale du Régime de retraite d'Hydro-Québec***

M. Jodoin indique que la Direction principale du Régime de retraite est composée des trois unités suivantes :

L'unité ***Gestion de l'actif***, qui pour sa part, repose sur des équipes de spécialistes rattachées à la gestion active des placements à l'intérieur des grandes classes d'actif de même qu'à la répartition de l'actif.

Il profite de l'occasion pour présenter les responsables de ces équipes, à savoir :

- M. Christian Grimm, gestionnaire principal - Actions canadiennes
- M. Pierre Lajeunesse, gestionnaire principal - Immobilier
- M. Michel Bélanger, gestionnaire principal - Répartition stratégique d'actif

La direction ***Gestion financière du Régime*** est dirigée par M. Serge Laflamme avec la collaboration de M<sup>me</sup> Thérèse Archambault. Cette équipe est essentiellement centrée sur la gestion des équilibres financiers et des risques du régime, et ce, par l'intégration de la gestion de l'actif et du passif du régime.

Enfin, la direction ***Administration et conformité***, dirigée par M<sup>me</sup> Teresa Pacheco, regroupe les activités d'administration du régime, sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead, de même que les activités de contrôle des opérations financières dirigées par M. Sylvain Robillard et de production des états financiers, relevant de M<sup>me</sup> Sylvie Plante.

M. Jodoin souligne le talent et les efforts continus de ces équipes qui ont permis les réalisations qui sont présentées aux participants d'année en année.

### ***Évolution du portefeuille de référence de la caisse de retraite***

M. Jodoin présente la composition du portefeuille de la caisse au 31 décembre 2004 de même que la répartition cible visée à long terme. Il souligne que globalement, pour les deux grandes catégories d'actif, titres de participation et titres d'emprunt, les cibles à long terme de 65/35 sont atteintes, et ce, depuis la fin de 2003. Le rééquilibrage au niveau des classes d'actions n'est pas complété. Toutefois, l'appréciation du dollar canadien et l'excellente performance relative du marché boursier canadien ont été favorables au maintien d'une surpondération des actions canadiennes au cours des deux dernières années.

Il souligne que le contexte actuel des régimes de retraite pose des défis majeurs de financement à long terme. Fort du modèle conçu par l'équipe de gestion financière, qui permet de quantifier les impacts potentiels de certains facteurs-clés sur la situation financière du régime, la structure et la composition du portefeuille de référence sont réexaminées avec comme objectif de trouver une combinaison d'actifs qui réduit le risque du régime de retraite tout en limitant les impacts potentiels sur le rendement attendu du portefeuille.

Il précise que les travaux portent sur l'évaluation du risque de différentes compositions d'actif. De nouvelles classes d'actif susceptibles d'apporter une diversification accrue au portefeuille sont explorées. De même, la durée et la composition du portefeuille obligataire sont réévaluées afin de mieux l'apparier au passif du régime. D'ici la fin de 2005, il sera recommandé au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, fiduciaire de la caisse de retraite, des propositions de changements au portefeuille de référence.

### ***Performance des marchés en 2004***

M. Jodoin présente les rendements des principales catégories d'actif financier depuis dix ans exprimés en dollars canadiens. Comme l'année 2003, l'année 2004 se distingue par des rendements positifs dans toutes les classes d'actif, une situation qu'on n'avait pas vue depuis 1997. Les deux marchés ayant offert la meilleure performance au cours de l'année sont les actions canadiennes et l'immobilier avec des rendements respectifs de 14,5 % et 13 %.

Il commente le tableau des rendements trimestriels qui illustre que les marchés boursiers ont surperformé les obligations tout au cours de l'année, sauf pour le troisième trimestre. Comme en 2003, l'année s'est terminée avec force sur les marchés boursiers. La tendance des taux d'intérêt a été généralement baissière au cours de 2004, de sorte que la performance du marché obligataire a été positive trois des quatre trimestres de l'année pour générer un rendement annuel total de 7,2 %. Enfin, le rendement élevé du marché immobilier de 13 % reflète le taux de rendement courant de l'ordre de 8,4 %, associé au revenu moyen des immeubles, auquel s'ajoute une plus-value d'environ 4,6 %, principalement comptabilisée dans l'indice au quatrième trimestre à la suite des évaluations de fin d'année.

Il souligne également que le marché boursier canadien a connu une meilleure performance que les marchés boursiers étrangers. L'importance de la représentation du secteur de l'énergie dans l'indice et son rendement exceptionnel de 30 % ont contribué à l'attrait du marché boursier canadien, notamment auprès des étrangers.

### ***Évolution du prix du baril de pétrole***

M. Jodoin présente l'évolution du prix du baril de pétrole depuis cinq ans. Alors qu'au cours des dernières années, le prix du baril de pétrole fluctuait généralement entre 20 \$ et 35 \$, il a pratiquement doublé en 2004, dépassant 50 \$ en octobre. Son repli à la toute fin de l'année a certes été un des catalyseurs importants du rebond des marchés boursiers.

#### ***Évolution du dollar canadien en dollar américain***

M. Jodoin souligne que l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a continué de faire les manchettes en 2004. Le dollar canadien est passé de 0,77 \$ américain au début de l'année à 0,83 \$ à la fin de l'année. Tout comme en 2003, l'aggravation des déficits budgétaires et de la balance des comptes courants aux États-Unis a fragilisé le dollar américain par rapport à toutes les grandes devises mondiales. D'ailleurs, le dollar canadien s'est plutôt maintenu autour de 0,61 € au cours de l'année.

#### ***Effet de l'évolution de la devise sur le rendement du marché boursier américain (S&P 500) pour l'année 2004***

M. Jodoin souligne que l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'année 2004 explique l'écart important entre le rendement de 10,9 % du marché boursier américain exprimé en dollars américains et le rendement de 2,8 % du même marché, mais exprimé en dollars canadiens. Les responsables de la gestion de la caisse de retraite ont poursuivi au cours de l'année 2004 l'application du programme de couverture du risque de change associé au portefeuille d'actions américaines de la caisse de retraite amorcé en 2003. L'effet combiné des stratégies de couverture utilisées a été de porter le rendement de l'indice de référence du portefeuille d'actions américaines à 6,9 %, par rapport à un rendement de 2,8 % en l'absence de couverture. Cet écart de rendement est équivalent à un gain d'environ 50 millions de dollars. Cet impact monétaire ne tient pas compte des gains réalisés en ce qui concerne la gestion active des devises dans certains portefeuilles.

#### ***Paramètres de gestion***

M. Jodoin rappelle que les rendements sur les différentes périodes qui sont présentés ont été mesurés par une firme indépendante, soit la firme RBC Services internationaux.

M. Jodoin souligne que :

- L'objectif annuel moyen à long terme (sur 10 ans) de la caisse de retraite est de surpasser l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4 %.
- L'objectif annuel moyen à court terme (sur 4 ans) de la caisse de retraite est d'obtenir un rendement supérieur au rendement du portefeuille de référence. L'objectif cible, exprimé en valeur ajoutée annualisée est de 0,3 % ou 30 points de base.

### ***Taux de rendement à long terme (sur une base de dix ans)***

M. Jodoin précise que le taux de rendement annuel moyen à long terme (sur une base de dix ans) au 31 décembre 2004 de la caisse de retraite est de 10,3 %, dépassant largement l'objectif de rendement à long terme de 6,0 %, formé du taux d'inflation moyen de 2,0 % sur dix ans et de l'objectif de rendement réel de 4 %.

### ***Taux de rendement à long terme (sur une base de quatre ans)***

M. Jodoin explique le graphique, illustré à la diapositive, qui montre les écarts de performance historique sur des périodes mobiles de quatre années entre le taux de rendement moyen de la caisse de retraite et celui du portefeuille de référence. Pour la dernière période 2001-2004, le rendement de 5,4 % de la caisse de retraite excède le rendement de 4,1 % du portefeuille de référence en vigueur. L'objectif a été atteint au cours des dix dernières périodes de quatre ans.

### ***Taux de rendement annuel***

M. Jodoin mentionne que le rendement annuel de la caisse de retraite pour l'année 2004 a été de +12,0 % comparativement à +11,1 % pour le portefeuille de référence. Le rendement du portefeuille de la caisse a ainsi surperformé celui du portefeuille de référence de 0,9 %. Cette valeur ajoutée, générée par la gestion active des catégories d'actif, dépasse l'objectif cible annuel de 0,3 %. Il est à noter d'ailleurs que les objectifs de valeur ajoutée ont été atteints huit fois au cours de la dernière décennie, à l'exception des années 1997 et 2000. Sur le plan du rendement total, malgré deux années difficiles (en 2001 et en 2002) pour les marchés financiers, le rendement annuel moyen de 10,3 % des dix dernières années excède les hypothèses historiques de rendement attendu de la caisse.

### ***Analyse du rendement obtenu en 2004 par classe d'actif***

M. Jodoin commente l'analyse du rendement obtenu en 2004 par classe d'actif en faisant remarquer que la contribution à l'ajout de valeur est largement distribuée à travers les différentes classes d'actif. La gestion active des catégories d'actif, exprimée par la valeur ajoutée avant les activités de répartition, totalise 0,6 %. L'activité répartition a eu un impact matériel générant le tiers de la valeur ajoutée totale de la caisse, ce qui représente 24 millions de dollars.

#### ***- Obligations canadiennes***

Le portefeuille d'obligations canadiennes a obtenu un rendement identique à celui de l'indice de référence, soit 7,2 %.

#### ***- Actions canadiennes***

La performance absolue et relative de cette classe d'actif a été positive en 2004. Le rendement de +15,1 % ayant été supérieur au rendement indiciel qui se situe à +14,5 %.

#### ***- Actions étrangères***

À compter de 2001, la classe d'actions étrangères a été segmentée de façon à présenter les sous-ensembles des actions américaines et des actions internationales correspondant aux classes d'actif reconnues dans le nouveau portefeuille de référence. Les actions internationales comprennent notamment les actions européennes et asiatiques. Les résultats du marché boursier américain ont été positifs en 2004, la gestion active a ajouté 1,9 % au rendement de référence de 6,9 %. Par ailleurs,

l'année 2004 a été plus difficile pour les gestionnaires d'actions internationales dont les portefeuilles sont caractérisés par des biais dans les titres de grande capitalisation qui ont généralement moins bien performés que les titres de petite capitalisation au cours de 2004.

#### **- Immobilier**

L'immobilier a connu en 2004 d'excellents résultats tant sur le plan du rendement absolu que sur celui de la valeur ajoutée. Au cours des cinq dernières années, le portefeuille immobilier a généré un rendement annuel moyen de 11 %, incluant une valeur ajoutée de 1,6 %. Pour ce qui est de la valeur ajoutée, 2003 et 2004 ont été particulièrement remarquables avec des rendements excédentaires de 4,8 % et 3,1 %.

Cette bonne performance de la gestion active n'est pas étrangère aux efforts de longue date pour constituer un portefeuille de qualité. M. Pierre Lajeunesse est le gestionnaire principal responsable de l'immobilier, depuis le début de cette activité en 1990. Il peut compter à l'interne sur une équipe de trois gestionnaires de portefeuille régionaux.

M. Jodoin profite de l'occasion pour présenter cette équipe, à savoir :

- M. François Goudreau, responsable du Québec et des Maritimes ;
- M. Nick Sabelli, responsable du marché de l'Ontario ; et
- M. Bernard Myers, responsable de l'Ouest du Canada.

Il souligne que les immeubles sont détenus, soit directement à 100 %, soit en partenariat avec d'autres caisses de retraite ou avec des compagnies immobilières. Les immeubles en portefeuille sont récents et bien diversifiés. Il est à noter que le taux d'occupation est actuellement à près de 100 %. Des efforts ont d'ailleurs été réalisés au cours des dernières années pour s'assurer que le taux d'occupation se maintienne à un niveau très élevé, un élément critique en fin de cycle.

La participation de la caisse de retraite, depuis 2002, dans quelques projets de développement bien ciblés lui a permis de s'exposer au marché immobilier sans participer à des surenchères lors d'acquisitions.

#### ***Portefeuille immobilier au 31 décembre 2004***

M. Jodoin présente la répartition des placements immobiliers par région géographique et par type d'immeuble, au 31 décembre 2004. Ce portefeuille immobilier est largement diversifié et bien équilibré autant par type d'immeuble que par région.

Au 31 décembre 2004, la valeur totale du portefeuille immobilier s'établissait à 604 M\$, dont il faut soustraire des emprunts hypothécaires de 125 M\$ pour obtenir le solde de 479 M\$ qui constitue la valeur des placements immobiliers détenue dans ces immeubles apparaissant aux états financiers du régime.

M. Jodoin présente aux participants les principaux immeubles détenus en portefeuille, à savoir :

- Centre commercial régional Place Rosemère, à Rosemère (33 %) ;
- Complexe de bureaux Parkway Place, à Toronto (50 %) ;

- Résidence Le Cavalier, à Lasalle (65 %) ;
- Complexe industriel Matheson/Kennedy, à Mississauga (100 %) ;
- Projet résidentiel l'Excelsior, à Côte-Saint-Luc (65 %)

### ***Risque de la gestion active***

M. Jodoin rappelle d'abord que la gestion active a pour conséquence de différencier les divers portefeuilles de leur indice de référence dans le but d'ajouter de la valeur. Cependant, Hydro-Québec, fiduciaire, a établi une limite de risque qui contraint l'ampleur des décisions actives. L'estimation du risque qu'en fait l'unité indépendante de contrôle des risques financiers d'Hydro-Québec indique que le risque encouru est resté sous la limite permise tout au cours de l'année.

### ***Frais de gestion et d'administration***

M. Jodoin commente l'évolution des frais de gestion et d'administration du régime de retraite de 1997 à 2004. Ceux-ci se composent des frais de gestion de l'actif de la caisse auxquels s'ajoutent des frais d'administration du régime et de services aux participants.

Il explique que les frais de gestion et d'administration de l'année 2004 se chiffrent à 32,6 millions de dollars, en baisse de 0,4 million par rapport à 2003. Cette diminution provient de la baisse de 1,8 million de dollars des frais de gestion contrebalancée par une hausse de 1,4 million de dollars des frais d'administration.

M. Jodoin souligne que l'augmentation des frais de gestion depuis l'année 2000 provient particulièrement de deux facteurs, soit de la croissance des honoraires de gestion externe reflétant l'augmentation du poids des actions étrangères dans le portefeuille, une classe d'actif gérée complètement à l'externe et de la hausse des honoraires liés à la performance des gestionnaires externes. La hausse des coûts depuis 2001 est principalement imputable à la performance exceptionnelle de la gestion active. En effet, depuis quatre ans la gestion active a engendré une valeur ajoutée nette des frais de plus de 350 millions de dollars. Depuis 1997, la valeur ajoutée nette des frais est supérieure à 450 millions de dollars. Donc, la valeur ajoutée a été largement supérieure aux frais de gestion payés. En ce sens, la valeur ajoutée a certes été une source de financement importante du régime de retraite au cours des années.

L'exposé de M. Denis Jodoin étant terminé, M<sup>me</sup> Teresa Pacheco présente les états financiers.

### **États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2004**

M<sup>me</sup> Teresa Pacheco indique que les états financiers au 31 décembre 2004 sont dressés à la juste valeur marchande en fin d'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et qu'ils sont présentés dans un format condensé dans la brochure *Avis de convocation et Rapport 2004*, transmise à tous les participants et bénéficiaires. De plus, ils se retrouvent intégralement dans le *Rapport annuel 2004* distribué avant le début de la présente assemblée.

À l'aide des diapositives projetées, elle commente l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations qui s'élève au 31 décembre 2004 à 9 982 millions de dollars. Il se compose principalement du portefeuille de placements qui totalise à lui seul 9 976 millions de dollars. Les placements sont classés selon la nature du titre comme l'exigent les règles comptables. Elle

souligne que le classement comptable diffère légèrement de celui plus financier de la politique de placements. En effet, dans la politique de placements, ce n'est pas la nature du titre qui détermine sa classification, mais bien la sensibilité économique du titre de même que son utilisation dans la gestion. De plus, aux fins de la politique de placements, les instruments dérivés, les intérêts et les dividendes à recevoir sont classés avec le titre auquel ils se rattachent.

L'actif net disponible a augmenté de 765 millions ou de 8,3 % par rapport à 2003, passant de 9,2 milliards à 10 milliards. Elle précise que le niveau atteint en 2004 est le plus haut niveau atteint un 31 décembre dans l'histoire du régime.

L'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations montre que les facteurs d'augmentation de l'actif totalisent 1 151 millions, alors que les facteurs de diminution s'élèvent à 386 millions.

Elle souligne que les facteurs d'augmentation de l'actif net se composent des revenus de placements, de la hausse de la valeur au marché des placements et des cotisations. Encore cette année, le plus important facteur d'augmentation de l'actif net est la hausse de la valeur au marché des placements. Cette hausse s'élève à 798 millions. Elle contient deux éléments, les gains ou pertes réalisés lors de transactions pour un gain total de 384 millions en 2004, ainsi que les gains ou pertes non encore réalisés sur les titres en main au 31 décembre et qui résultent de l'évaluation marchande en fin d'exercice pour 414 millions.

Les revenus de placements totalisent, quant à eux, 289 millions, soit 142 millions sous forme d'intérêts et 147 millions en dividendes.

Les cotisations perçues des participants et de l'employeur en 2004 font également augmenter l'actif net. Elle rappelle qu'à la toute fin de l'année 2003, le congé de cotisation a cessé. Les participants et l'employeur ont donc recommencé à cotiser à partir du 15 décembre. Au cours de l'année 2004, le taux de cotisation des employés s'élevait à 1 % et celui de l'employeur à 1,8 %.

Les cotisations des participants ont atteint 38 millions et concernent tant les sommes perçues à titre de cotisation salariale régulière que les sommes reçues en vertu des transferts de valeurs, les rachats réguliers, ainsi que les phases 1 et 2 du *Programme temporaire de rachat de périodes de non-participation*. Quant aux cotisations de l'employeur, elles ont atteint 26 millions de dollars, ce qui correspond à 180 % des cotisations régulières des employés qui ont totalisé 14 M\$.

Pour ce qui est des montants qui ont fait diminuer l'actif net, les prestations versées aux retraités et bénéficiaires s'élèvent à 328 millions de dollars. Elles sont en hausse de 8,3 % par rapport à l'année dernière.

Les transferts de valeurs et remboursements se chiffrent à 25 millions. Ils sont en baisse de 1 million comparativement à l'an dernier.

Les frais d'administration et de gestion sont restés sensiblement au même niveau que l'an passé soit à 33 millions.

Enfin, M<sup>me</sup> Pacheco mentionne que les états financiers précités et les notes complémentaires ont fait l'objet d'une vérification indépendante effectuée en début de 2005 par les cabinets Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs des comptes d'Hydro-Québec, dont le rapport apparaît au rapport annuel mentionné précédemment.

Elle informe les participants que les firmes Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. et KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. agiront à titre de vérificateurs à compter de l'année 2005 pour une période de deux ans.

En terminant, elle rappelle que le *Rapport annuel 2004* contient les états financiers complets de même que des informations financières additionnelles, dont les notes complémentaires aux états financiers, la liste des placements importants et une rétrospective des résultats financiers des sept derniers exercices selon la présentation de l'année courante. Elle invite les participants à en prendre connaissance.

L'exposé de M<sup>me</sup> Teresa Pacheco étant terminé, M. François D'Amour présente l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003.

### **Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003**

M. François D'Amour indique que sa présentation portera sur les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 qui a été approuvée par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite le 18 mars 2005. Le rapport de cette évaluation actuarielle est daté du 1<sup>er</sup> mars 2005.

#### ***Évaluation actuarielle***

M. D'Amour rappelle que le premier but d'une évaluation actuarielle est d'établir la situation financière du régime à la date de l'évaluation actuarielle. Le deuxième but est de déterminer les taux de cotisation des participants et de l'employeur qui s'appliqueront pour les années suivant la date de l'évaluation actuarielle.

Deux types d'évaluation actuarielle sont présentés :

- L'évaluation de capitalisation qui suppose la continuité du régime de retraite ; et
- L'évaluation de solvabilité qui suppose la terminaison du régime de retraite.

#### ***Bilan actuariel au 31 décembre 2003***

M. D'Amour explique que le bilan du régime de retraite permet d'établir s'il y a excédent ou manque d'actif. Au 31 décembre 2003, l'actif à la valeur actuarielle (9 660 000 000 \$) excède la provision actuarielle (8 982 000 000 \$) d'un montant égal à 678 000 000 \$. Il y a donc un excédent d'actif au 31 décembre 2003 et le taux de capitalisation représentant le ratio entre l'actif et la provision à cette date est de 107,5 %. Il profite de l'occasion pour rappeler que l'actif à la valeur actuarielle est une moyenne rajustée de la valeur marchande des cinq dernières années. En utilisant une moyenne rajustée, on obtient une valeur de l'actif moins volatile. Les résultats de l'évaluation de capitalisation sont par conséquent moins volatils.

Au 31 décembre 2002, l'excédent d'actif était de 712 000 000 \$ et le taux de capitalisation était de 108,2 %.

#### ***Évolution de la capitalisation***

M. D'Amour souligne que l'on peut voir qu'au cours des huit dernières années se terminant le 31 décembre 2003, l'actif du régime est passé de 6 329 000 000 \$ à 9 660 000 000 \$, soit une

augmentation de près de 50 %. Il souligne que cette augmentation s'est produite au cours des quatre premières années et que, depuis quatre années, l'actif à la valeur actuarielle est stable. Cette évolution s'explique par l'utilisation d'une valeur de l'actif lissée sur cinq années. Sur la même période, le passif augmentait de 5 886 000 000 \$ à 8 982 000 000 \$, une augmentation également de près de 50 %.

### ***Degré de solvabilité***

M. D'Amour mentionne que le degré de solvabilité correspond à un ratio égal à l'actif à la valeur marchande divisé par la provision actuarielle sur une base de terminaison. Au 31 décembre 2003, le degré de solvabilité était de 112,5 % alors qu'il s'établissait à 110,6 % au 31 décembre 2002.

### ***Évolution de la solvabilité***

M. D'amour indique que, sur le graphique illustré à l'écran, on peut voir l'évolution du degré de solvabilité du régime de retraite au cours des huit dernières années se terminant au 31 décembre 2003. L'évolution du ratio de solvabilité dépend en grande partie du rendement de la caisse de retraite et de l'évolution des taux d'intérêt prescrits pour l'établissement du passif sur cette base. Lorsque ce taux d'intérêt diminue, la valeur du passif augmente.

### ***Règles de cotisations de 2004 à 2006***

M. D'Amour informe les participants et les bénéficiaires que le coût des prestations au cours des trois prochaines années a été estimé à 281 000 000 \$ par année. Ce montant correspond à la valeur des nouvelles prestations accumulées au cours d'une année par les employés.

M. D'amour termine en soulignant que comme il est prévu au règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, la cotisation des employés prévue au cours des trois années couvertes par l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 est de 1 % du salaire en 2004, 2 % du salaire en 2005 et 3 % du salaire en 2006, ce qui représente 14 000 000 \$, 28 000 000 \$ et 41 000 000 \$ respectivement. Au cours de ces mêmes années, la cotisation de l'employeur est estimée à 25 000 000 \$, 50 000 000 \$ et 72 000 000 \$. L'excédent du coût des prestations sur les cotisations versées au cours des années 2004 à 2006 est financé par l'excédent d'actif.

La présidente remercie les présentateurs.

## **INDICATIONS PORTÉES AU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

La présidente indique aux participants que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et le règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec prévoient la tenue d'un registre sur lequel doivent être indiqués les intérêts que les membres du comité de retraite pourraient avoir en regard de leurs fonctions à titre de membres dudit comité.

La présidente indique que les membres ont signé une déclaration affirmant n'avoir au 31 décembre 2004 aucun intérêt au sens de la Loi et invite les participants qui le désireraient à consulter auprès de la secrétaire du comité de retraite le registre des déclarations d'intérêts tenu par le comité de retraite.

## **OPPORTUNITÉ DE DÉSIGNER DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARTICIPANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ DE RETRAITE**

La présidente rappelle aux participants que le comité de retraite est chargé de l'administration du régime. Comme il a été indiqué plus tôt, ce comité était composé au 31 décembre 2004 de 18 membres. De plus, elle explique qu'au cours d'une assemblée annuelle, les participants et les bénéficiaires peuvent choisir d'augmenter le nombre de leurs représentants au comité de retraite en désignant :

- un participant pour représenter les participants actifs ;
- un participant ou un bénéficiaire pour représenter les retraités, les anciens participants et les bénéficiaires.

Il s'agit d'un membre additionnel votant. Ces groupes peuvent également choisir de désigner chacun un membre additionnel non votant.

Elle souligne que la désignation d'un membre votant ou d'un membre non votant n'est pas obligatoire et même si un groupe de participants (par exemple le groupe des participants actifs) choisit de ne pas avoir de représentation additionnelle, cela n'empêche pas l'autre groupe de désigner un représentant additionnel. Elle mentionne, par ailleurs, que pour chaque membre votant désigné par cette assemblée, Hydro-Québec nomme un membre additionnel la représentant au comité.

La présidente résume les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres votants, à savoir :

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant
3. Un seul groupe se choisit un représentant
4. Pour chaque représentant ainsi désigné, Hydro-Québec nomme à son tour un membre la représentant au comité.

Elle rappelle que, lors de l'assemblée de 2004, M. Raymond Trudel a été élu par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M. Daniel Jean a été élu par le groupe des participants actifs, afin de siéger au comité de retraite à titre de membres votants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. La présidente ajoute que leur mandat est donc terminé.

Ensuite, la présidente expose les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres non votants, à savoir :

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant non votant
3. Un seul groupe se choisit un représentant non votant

La présidente rappelle aussi que, lors de l'assemblée de 2004, M<sup>me</sup> Lucienne Jetté a été élue comme membre non votant par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux a été élue par le groupe des participants actifs. La présidente ajoute également que leur mandat est terminé.

Afin de passer à l'élection, elle explique que chacun des groupes doit d'abord décider s'il désigne ou non un membre votant, puis un membre non votant.

## **MEMBRES VOTANTS**

La présidente invite le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et le groupe des participants actifs à faire savoir s'ils souhaitent une représentation accrue au comité afin de procéder le cas échéant à une élection. Elle indique que comme par le passé, cette décision sera prise avec un vote à main levée, alors que la désignation des représentants se fait au scrutin secret si une élection est nécessaire.

La présidente précise que les représentants de CIBC Mellon se chargeront de compter les votes pour ou contre chacune des propositions qui seront présentées, étant entendu que seront pris en compte les votes par procuration exercés par les fondés de pouvoir présents à cette assemblée. Elle profite de l'occasion pour présenter les fondés de pouvoir qui ont reçu le plus grand nombre de procurations et, à l'aide du rapport de CIBC Mellon, elle indique le nombre de votes qui seront exercés par chacun de ces fondés de pouvoir, à savoir :

<b>Fondés de pouvoir</b>	<b>Nombre de procurations</b>
Guy Bureau	1 316
André Lanoue	573
Jean-Claude Roy	1 044
Lucie Bazinet	618
Christiane Désormeaux	302
Daniel Jean	135
Claude Crevier	281
Lucienne Jetté	879
Roger Labrie	2 714
Raymond Trudel	911

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

S'adressant tout d'abord aux anciens participants, retraités et bénéficiaires, la présidente demande successivement à ceux qui souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des anciens participants, retraités et bénéficiaires, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon de CIBC Mellon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ♦ 4 560 votes en faveur de la proposition
- ♦ aucun vote contre la proposition
- ♦ 5 abstentions.

En conséquence, la présidente constate que les anciens participants, retraités et bénéficiaires souhaitent une représentation accrue au comité de retraite.

## **b) Groupe des participants actifs**

S'adressant ensuite aux participants actifs, la présidente demande successivement à ceux qui sont en faveur d'une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des participants actifs, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 305 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ 1 abstention.

En conséquence, la présidente constate que les participants actifs souhaitent également avoir une représentation accrue au comité de retraite.

## **Représentation par groupe**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant de chaque groupe de participants.

## **Mise en candidature**

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Se reportant aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

### **Candidature de M. Raymond Trudel**

La candidature de M. Raymond Trudel est proposée par M. Aimé Beauchesne et appuyée par M. Jean-Claude Faucher, M. Jean-Guy Jodoin et M. Claude Dagenais.

M. Raymond Trudel ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Raymond Trudel comme membre votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

### **b) Groupe des participants actifs**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

## **Candidature de M. Daniel Jean**

La candidature de M. Daniel Jean est proposée par M<sup>me</sup> Chritiane Désormeaux et appuyée par M. Guy Bureau, M. Jean-Claude Roy, M. Serge Lachance, M. Luc-André Faubert et M<sup>me</sup> Suzanne Robert.

M. Daniel Jean ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Daniel Jean comme membre votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

## **MEMBRES NON VOTANTS**

Se reportant au même processus appliqué dans la désignation d'un membre votant respectivement pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et pour le groupe des participants actifs, la présidente invite chacun des deux groupes à faire savoir s'il souhaite une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection.

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

S'adressant tout d'abord aux anciens participants, retraités et bénéficiaires, la présidente demande successivement à ceux qui souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des anciens participants, retraités et bénéficiaires, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 564 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ 2 abstentions.

En conséquence, la présidente constate que les anciens participants, retraités et bénéficiaires souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

### **b) Groupe des participants actifs**

S'adressant ensuite aux participants actifs, la présidente demande successivement à ceux qui sont en faveur d'une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des participants actifs, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 292 votes en faveur de la proposition
- ◆ 1 vote contre la proposition
- ◆ 2 abstentions.

En conséquence, la présidente constate que les participants actifs souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

## **Représentation pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant du groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires.

### **Mise en candidature**

#### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, des retraités et des bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

#### **Candidature de M. Normand Moreau**

La candidature de M. Normand Moreau est proposée par M. Jean-Louis Comtois et appuyée par M<sup>me</sup> Nicole Vincent, M<sup>me</sup> Mireille Massicotte et M. Robert Compagnat.

M. Normand Moreau ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Normand Moreau comme membre non votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

#### **b) Groupe des participants actifs**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

#### **Candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux**

La candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux est proposée par M. Daniel Jean et appuyée par M. Guy Bureau, M. Yvon Lebeau, M. Luc-André Faubert, M<sup>me</sup> Jocelyne Gourd et M. Jean-Claude Roy.

M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux comme membre non votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente invite les participants à venir au micro pour poser leurs questions aux conférenciers. Celles-ci doivent porter sur les présentations qui viennent d'être faites et sur les sujets touchant l'année 2004.

Au fur et à mesure, les conférenciers ou leurs collaborateurs prennent note des demandes et des préoccupations des participants et des bénéficiaires et répondent aux questions soulevées.

### ***Présence des participants et documentation remise aux participants pour la tenue de la présente assemblée***

Un participant demande si l'avis de convocation a bien été transmis aux 34 500 participants admissibles vu la faible participation constatée, soit environ 200 participants venus en personne. De plus, il suggère d'accentuer les efforts de communication sur la qualité de la documentation et de l'information communiquée lors de cette assemblée afin de susciter davantage d'intérêt et de participation. **M<sup>e</sup> Nicole Lemieux** souligne que l'avis de convocation est transmis à tous les participants par la poste. De plus, cette année deux rappels de la tenue de l'assemblée ont été transmis par courriel à tous les employés actifs. Elle rappelle que l'avis de convocation précise que le compte rendu de l'année précédente peut être consulté sur le site intranet du Secrétariat de la Société et des filiales (<http://cst.envir.hydro.qc.ca/ssf>) et sur le site Internet de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec ([www.aprhq.qc.ca](http://www.aprhq.qc.ca)). Quant au *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec 2004*, il est également disponible à ceux qui en font la demande au Centre d'appels Retraite et assurances.

Par ailleurs, **M. Daniel Leclair** ajoute que l'assemblée annuelle de cette année a été déplacée un soir de semaine plutôt qu'un samedi afin de faciliter la participation des employés. Il constate toutefois que l'augmentation du nombre de participants venus en personne est relativement faible.

### ***Évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 – Évolution du taux d'actualisation***

En réponse à une question d'un participant sur l'évolution au cours des années du taux d'actualisation qui est utilisé pour calculer la valeur de la provision actuarielle, **M. François D'Amour** confirme que le niveau de la provision actuarielle est directement lié à ce taux d'actualisation. M. D'Amour souligne qu'il ajoutera cette information à sa présentation de l'an prochain.

### ***Précision à une question au compte rendu de la quatorzième assemblée annuelle du 5 juin 2004***

Un participant demande que soit précisée l'expression « *les résultats dépassent les bons performants* » à la page 27 du compte rendu de la quatorzième assemblée annuelle concernant les résultats positifs de l'administration de la caisse de retraite. **M. Denis Jodoin** souligne que les résultats de la caisse sont comparés à ceux des autres gestionnaires de caisse de retraite et qu'à ce chapitre, les résultats de l'an passé positionnaient la gestion de la caisse dans le premier quartile.

### ***Paramètres de gestion - Taux de rendement à long terme***

En réponse à une question d'un participant concernant l'objectif annuel moyen à long terme (sur 10 ans) de la caisse de retraite qui est de surpasser l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4 %, **M. Denis Jodoin** mentionne que le rendement à long terme de la caisse de retraite dépend du portefeuille de référence, des conditions de marché ainsi que de la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Il précise que le 4 % est cohérent avec l'hypothèse actuarielle de rendement attendu utilisée pour l'évaluation de capitalisation et de solvabilité.

### ***Obligations en matière de prestations (Note 4) - Déficit de la juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées***

Un participant demande si le *Déficit de la juste valeur de l'actif net disponible sur la valeur actuarielle des prestations constituées* de 251 M\$ est une estimation ou une prévision pour 2004. **M. Daniel Leclair** précise qu'il s'agit d'un déficit comptable découlant d'une évaluation à la valeur marchande qui se retrouve à la Note 4 des états financiers du régime de retraite, ainsi qu'à la Note 22 des états financiers d'Hydro-Québec. Il ajoute que ce résultat est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt et à la prévision d'inflation à long terme utilisée dans les évaluations. Il souligne qu'à la fin de décembre 2004, 80 % des régimes de retraite présentaient un déficit sur le plan de l'évaluation de comptabilisation.

### ***Vérificateurs des comptes d'Hydro-Québec***

En réponse à une question d'un participant concernant l'obligation d'avoir deux firmes de vérificateurs externes plutôt qu'une, **M<sup>me</sup> Teresa Pacheco** explique que l'article 15.4 du *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* précise qu'un rapport financier contenant l'état de l'actif et du passif du régime ainsi que l'état des revenus et des dépenses pour le dernier exercice terminé doit être vérifié par les personnes nommées par le gouvernement du Québec pour la vérification des comptes d'Hydro-Québec en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*.

### ***Rendement annuel 2004***

En réponse à une question d'un participant en regard de la baisse du taux de rendement de la caisse à 12 % en 2004 en comparaison à 15,4 % en 2003, **M. Denis Jodoin** explique que la baisse du rendement absolu de la caisse est attribuable aux conditions de marchés puisque la composition de l'actif n'a pas changé de façon importante entre 2003 et 2004. Il mentionne, par exemple, que le marché des actions canadiennes représentant 33 % de l'actif de la caisse a obtenu un rendement de 15 % en 2004 comparativement à 27 % en 2003.

### ***Congé de cotisations***

En réponse à une question d'un participant quant à l'application d'une récente modification (Projet de loi n° 195) apportée à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) exigeant le consentement de tous les groupes de participants pour prendre un congé de cotisations, **M<sup>e</sup> Nicole Lemieux** précise que ces articles, qui ont été modifiés, parlent de l'exercice de ce droit lorsque l'employeur désire le faire confirmer selon les principes établis à la Loi RCR. Elle rappelle que l'article 3.4 A) du règlement numéro 707 prévoit déjà les règles d'un congé de cotisations, notamment, un taux de capitalisation de plus de 110 %. Aucune modification n'ayant été apportée à cet égard, il n'est pas nécessaire de faire cette demande de confirmation. Elle précise que c'est à la discrétion des employeurs de la demander ou de ne pas la demander et que la nouvelle mesure n'invalide pas la disposition déjà prévue dans le régime.

### ***Retraite progressive***

En réponse à une question d'un participant qui recommande que la retraite progressive soit incluse dans le régime de retraite, **M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead** explique que la retraite progressive est déjà prévue au régime, à l'article 5.6 du règlement numéro 707, et ce, depuis 1997. Elle ajoute qu'en 2004, six retraites progressives ont été votées. Elle rappelle qu'une condition préalable est

nécessaire à la retraite progressive, soit une entente conclue avec son employeur. De plus, elle informe les participants qu'à la page 10 du *Sommaire des dispositions du régime* distribué l'été dernier, on retrouve de l'information à ce sujet. Les participants peuvent également obtenir de l'information auprès du Centre d'appel Retraite et assurances.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente remercie les participants, les conférenciers, les intervenants, les représentants de CIBC Mellon et la secrétaire du comité pour leur apport à la préparation et la tenue de cette 15<sup>e</sup> assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée.

La secrétaire de l'assemblée,

La présidente de l'assemblée,